Santé Québec Saguenay–Lac-St-Jean – Universitaire

PAR COURRIEL
CONFIDENTIEL

Chicoutimi, le 22 septembre 2026

[redacted]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Me Chiquette,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 3 septembre dernier visant à obtenir :

Avez-vous un ou des coordonnateurs en Centre Jeunesse?

Si oui, ont-ils reçu les primes de 3% et de 4% avant la modification du règlement de conditions de travail le 6 août 2025?

Reçoivent-ils depuis le 6 août 2025, la prime de 10%

En réponse à votre demande, les primes visées par votre demande n'étaient pas versées au titre d'emploi « coordonnateur en jeunesse » avant août 2025 et la prime de de 10% n'est pas versée depuis août 2025.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

305, rue Saint-Vallier
Chicoutimi (Québec) G7H 5H6
Téléphone : 418 541-5050, poste 200323
Télécopieur : 418 545-3054
www.santesaglac.comsantesaglac.gouv.qc.ca

Affilié
+ UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
+ UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
+ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Me Chiquette, nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (1)

N/Réf. : AI-11022-26